



AVIS PUBLIC

Promulgation Règlement 688

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2018 à 20 h 15, le conseil municipal de L'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 688 intitulé « RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES, DE TARIFICATIONS ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 »

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 20 décembre 2018.

(Signé) Susan McKercher

Susan McKercher

Greffière par intérim